

### Question 6

Nous aimerons présenter une soumission pour les volets tant qualitatifs que quantitatifs de la recherche. Préféreriez-vous que nous présentions deux (2) propositions écrites distinctes : une (1) pour chacun de ces volets?

### Réponse 6

Il revient aux proposants de décider s'ils souhaitent répondre avec des propositions distinctes pour chaque volet ou présenter une proposition combinée qui décrit clairement les volets qui sont visés par la proposition ainsi que leurs qualifications et leur expérience sous chacun des volets.

---

### Question 7

Au haut de la page 18 de la DAA, on mentionne que « les services à valeur ajoutée... » constituent l'un des critères d'évaluation. Par « services à valeur ajoutée », voulez-vous dire les services qui seraient fournis à la SCHL sans frais, gratuitement?

### Réponse 7

Les services à valeur ajoutée désignent les services, l'expertise ou les ressources mis à la disposition de la SCHL qui vont au-delà de ce qui est décrit dans le document de la DAA.

---

### Question 8

Dans la section Contexte et objet du « Projet type – Services de recherche qualitative » (volet 1), on peut lire « ... évaluer si les concepts créatifs sont *intrusifs* pour le public cible... ». Devrait-on comprendre « *intuitifs* pour le public cible... »?

### Réponse 8

Dans ce contexte, l'intrusion désigne la capacité de la création de faire une percée dans tout encombrement publicitaire et d'être remarquée et reconnue par le public cible, ainsi que dans toutes les perceptions associées à propos de la création.

---

### Question 9

À la section 4.5, pourriez-vous clarifier exactement quel genre de « renseignements détaillés » vous voulez obtenir? Devons-nous fournir des exemples d'expérience ou de projets antérieurs, ou des détails sur nos services quantitatifs/qualitatifs, ou les deux types?

### Réponse 9

---

Les proposants devraient fournir les détails liés à leur expérience, leur expertise et leurs capacités potentielles à l'égard de l'Énoncé des services décrit à la section 3.2. De plus, pour chaque volet d'intérêt (qualitatif ou quantitatif ou les deux), les proposants devraient fournir des renseignements détaillés sur leur expérience, leur expertise et leurs capacités potentielles de livrer les services devant être fournis conformément aux sections 3.3 et 3.4, selon le volet ou les volets qui les intéressent.

---

#### Question 10

Pouvez-vous confirmer si nous devons également préparer une réponse à la section 3.2 qui décrit la portée de la recherche (p. ex., recherche sur la satisfaction du client, recherche axée sur les coûts, recherche sur les modes numériques, etc.) en plus des réponses pour le ou les volets pour lesquels nous présentons une soumission?

#### Réponse 10

Voir la réponse à la question Q9 ci-dessus.

---

#### Question 11

Dans la DAA, on mentionne que « Les offres très détaillées et inutilement volumineuses ne sont pas souhaitables ». Y a-t-il une limite quant au nombre de pages que la SCHL aimerait que l'on respecte?

#### Réponse 11

Il n'y a aucune limite du nombre de pages pour les soumissions présentées dans le cadre de cette DAA.

---

#### Question 12

À la page 19, la section « Projet type – Services de recherche qualitative (volet 1), Public cible 1 », précise ce qui suit :

Public cible 2 – Canadiens à faible revenu, y compris les aînés qui requièrent ou qui occupent un logement social. Ce segment a des besoins en matière de logement et communique activement avec leur municipalité, leur province et la SCHL à ce sujet.

Pouvez-vous clarifier la relation existant entre la première phrase et la seconde? Est-ce que la seconde ne fait que décrire un aspect type de la vie des Canadiens à faible revenu, ou constitue-t-elle un critère de recrutement supplémentaire? Autrement dit, les participants doivent-ils 1) avoir un faible revenu; 2) avoir des besoins en matière de logement; 3) communiquer activement avec leur municipalité, leur province et la SCHL au sujet de leurs besoins en matière de logement?

Si la seconde phrase est effectivement un critère pour le participant à la recherche, pourriez-vous préciser si le « et » à la fin de la seconde phrase est justifié? En effet, utiliser le « et » plutôt que le « ou » voudrait dire que les éventuels participants devraient avoir communiqué activement avec chacune des trois organisations, par opposition avec l'une ou l'autre d'entre elles.

### Réponse 12

La seconde phrase ne constitue pas un critère de recrutement supplémentaire. Elle ne sert qu'à indiquer que le public cible a besoin d'un logement social et recherche activement de l'aide afin de répondre à ce besoin.